



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## centres techniques régionaux de la consommation

Question écrite n° 67332

### Texte de la question

M. Christian Bataille attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur l'information selon laquelle la deuxième partie de la dotation 2001 de l'Etat attribuée aux centres régionaux de la consommation par la DGCCRF (direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) serait reportée en partie sur l'année 2002, réduisant ainsi de près de 5 millions de francs les moyens accordés aux CRC pour cette année. Une telle décision mettrait gravement en péril la vie d'un certain nombre de centres techniques régionaux, qui ne pourront sans doute pas assurer le paiement des salaires au-delà d'une date proche. Par exemple, le centre régional de la consommation du Nord - Pas-de-Calais perdrait ainsi 51 % de la subvention attendue de l'Etat, puisque aucune action spécifique n'est financée en 2001. Cette réduction des moyens s'élève à 579 850 francs et le versement du reliquat ou du « report » n'est aucun cas confirmé au début de l'année 2002. Ces centres techniques constituent les seules structures régionales susceptibles d'éviter la dispersion des moyens. Ils apportent aux associations de consommateurs un fonds commun de ressources techniques nécessaires au développement de leurs actions en direction du grand public. Ils sont des centres ressources en matière de consommation pour de nombreux partenaires économiques et sociaux en région. Dans un contexte de décentralisation, et particulièrement l'année du centenaire de la loi de 1901, cette perspective de réduire sans préavis les moyens attendus des structures associatives, qui apportent un soutien non négligeable dans la société civile, soulève des interrogations. Il lui demande d'envisager de prendre en compte ces difficultés et de réexaminer cette décision, afin que l'intégralité de la deuxième partie de la subvention 2001 puisse être versée avant la fin de l'exercice budgétaire.

### Texte de la réponse

Le total des crédits d'aide au mouvement consommateur s'élève dans le budget 2001 à 7,72 millions d'euros. Il est prévu dans le projet de loi de finances pour 2002 de reconduire ce montant, ce qui confirme la volonté du Gouvernement de soutenir l'appui financier au mouvement consommateur dont la vitalité témoigne du rôle social et économique joué par les associations de consommateurs. Dans le cadre de la régulation budgétaire intervenue en cours d'année, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie a décidé un report sur 2002 de 0,76 million d'euros. Cette décision budgétaire est intervenue au moment du versement des dotations prévues pour les CTRC, et a donc pesé sur les subventions effectivement perçues par ces centres. La situation des CTRC pour faire face à ce report de crédits n'apparaît pas homogène. En effet, selon l'examen auquel la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a procédé au vu des documents financiers produits, la majorité des centres dispose de réserves financières allant au-delà du fonds de roulement raisonnablement nécessaire dans le contexte des règles de financement public. Dans ce cas, l'utilisation des réserves financières disponibles permettra de faire face à cette situation et contribuera à normaliser la gestion des CTRC. Le secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation a toutefois demandé à la DGCCRF d'approfondir rapidement et individuellement la situation de chacun des centres concernés. Il entend solliciter sur cette base, auprès du

secrétariat d'Etat au budget, une levée de report permettant de faire face aux besoins avérés. En tout état de cause, la gestion des CTCR doit assurer la conformité et la transparence de l'utilisation des subventions versées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Bataille](#)

**Circonscription :** Nord (22<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67332

**Rubrique :** Consommation

**Ministère interrogé :** PME, commerce, artisanat et consommation

**Ministère attributaire :** PME, commerce, artisanat et consommation

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 octobre 2001, page 5898

**Réponse publiée le :** 19 novembre 2001, page 6646